

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DES LUYS EN BEARN - TERRITOIRE SUD

PLUi

Annexe 5.1.2 - Plan des servitudes

Échelle : 1 / 25 000

Approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 6 février 2020

N° 4 36 0971



AC1 - Monument historique
I1 - Périmètre de protection
I3 - Canalisation de transport de gaz et SUP 1
I4 - Canalisation électrique
PT1 - Centre de réception radioélectrique
PT1 - Zone de protection contre les obstacles
PT2 - Centre radioélectrique d'émission et de réception
PT2 - Axe du faisceau hertzien entre deux centres
PT2 - Zone de protection contre les obstacles
TS - Servitude aéronautique de dégagement
T8 - Servitude radioélectrique de navigation et d'atterrissement

